



L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi

FIDEM SERVAVI

« J'ai gardé la foi » - II Timothée 4 / 7

N° 105

Prieuré saint Pierre et saint Paul

Le prieuré – 6, rue du Chapitre – 25920 Mouthier Haute-Pierre

Samedi 15 août 2008

Ce sermon peut être téléchargé au format .wma ou .mp3 depuis le site <http://www.fidemservavi.info/> à l'adresse suivante :
http://www.fidemservavi.info/index_a_sermons.htm

Résumé

Rappel de doctrine sur le magistère de l'Église. Les buts de la proclamation du dogme de l'Assomption de la très sainte Vierge Marie.

Sermon pour la « Fête de l'Assomption de Notre-Dame »

Mes bien chers frères,

Au 15 août, l'année dernière, je vous ai expliqué comment Pie IX, le 8 décembre 1854, avait proclamé solennellement le dogme de l'Immaculée Conception. Je vous avais donc commenté la Constitution apostolique *Ineffabilis Deus* du souverain Pontife contenant cette définition, et je vous avais parlé des travaux antérieurs à la définition, de ces moyens humains auxquels a recours l'autorité enseignante dans l'exercice du magistère extraordinaire infaillible.

Puisque que je vous ai expliqué également en quoi consistait l'exercice du magistère ordinaire, nous voyons donc que les vérités de la foi nous sont proposées soit par ce magistère ordinaire et universel, soit lorsque cela est nécessaire par le magistère extraordinaire pour définir un point de doctrine à tenir. La règle de la foi est simple, l'Église ayant toujours eu recours à ces deux modes d'enseignement infaillibles. Et à Lourdes, en 1858, la Très sainte Vierge Marie venait confirmer cette définition prononcée par Pie IX, l'immaculée conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Pie XII, maintenant, dans sa Constitution apostolique du 1^{er} novembre 1950, a procédé de même pour le dogme de l'Assomption. Ayant recours aux mêmes moyens humains, et employant à nouveau ce mode d'enseignement infaillible, il proclamait par conséquent le dogme de l'Assomption. Comme Pie IX l'avait fait pour le dogme de l'Immaculée Conception, Pie XII cite les sources de la sainte Écriture et le culte. Car il s'agissait de manifester, de définir, ce privilège accordé à la très sainte Vierge Marie, son Assomption corps et âme au ciel.

Et ce que je veux donc regarder avec vous en cette fête, se sont les buts de la proclamation de l'Assomption. Pie XII les précises à la suite de la définition : « Il faut, en effet, espérer, dit-il, que tous les fidèles seront portés à une piété plus grande envers leur céleste Mère ; que les âmes de tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens, seront poussées au désir de participer à l'unité du Corps mystique de Jésus-Christ et d'augmenter leur amour envers Celle qui, à l'égard de tous les membres de cet auguste corps, garde un coeur maternel ».

Déjà, le dogme de l'Assomption, en lui-même, parce qu'il est un accroissement de nos connaissances sur notre sainte religion, nous permet de manifester une plus grande piété envers Notre-Dame. Mgr Gaume fait cette remarque générale : « plus nous avons de vérités à croire, plus nous approchons du ciel ». Eh bien, la proclamation du dogme de l'Assomption de Notre-Dame, nous permet de nous approcher du Ciel. Parce que nous célébrons aujourd'hui cette entrée triomphante de notre Reine au Ciel, la liturgie nous le faisant chanter aux Vêpres, dans l'Antienne de Magnificat : Hodie, Assumpta est Maria in coelum, nous pouvons donc nous unir aux anges à l'occasion de cette entrée triomphante.

« Pour moi, dit le Père Du Pont dans un point de ses méditations sur l'Assomption, je me mêlerai en esprit parmi les hiérarchies célestes, je chanterai en esprit les louanges de la Mère de Dieu, je célébrerai son triomphe, et je lui dirai, comme les Hébreux à Judith leur libératrice (c'est ce que vous venez d'entendre dans le propre de la messe) : Vous êtes la gloire de Jérusalem, de l'Église militante, de l'Église triomphante (...), vous êtes l'honneur de notre peuple (...) ».

Alors, oui, mes bien chers frères, par le fait de connaître en quoi consiste l'Assomption, manifestons cette piété envers l'Auguste Reine des Cieux. Nous en avons l'occasion ce matin, cet après-midi, en nous rendant au pied de son image érigée sur le promontoire qui domine Mouthier. Nous lui confierons, particulièrement en récitant les Litanies du Christ-Roi, et en relisant attentivement le serment de Louis XIII, toutes nos intentions. Ces intentions qui, certes, sont personnelles, familiales, professionnelles, mais qui toutes doivent être replacées dans ce contexte de l'Église objet de la destruction de la part des ennemis de Notre Seigneur et de l'Église.

Notre-Dame est la gloire de l'Église militante, de l'Église triomphante, vient de nous dire le Père du Pont, eh bien prions l'Auguste Reine des Cieux, afin que nous puissions déjà ne pas faillir dans notre vocation de baptisé, de confirmé, de soldat et témoin de Notre Seigneur Jésus-Christ, et prions-là, mes bien chers frères, afin que par son intercession, Notre Seigneur, son divin fils, Roi de France, nous accorde le retour de Son Lieutenant, le roi très chrétien, le retour de la France à sa vocation d'origine, car nous le savons, c'est bien ainsi, au détriment de ses ennemis, et de tous les sarcasmes à ce sujet, que s'établira le règne du Sacré-Coeur.

Au point où nous sommes rendus, comprenons-le bien : ou nous composons avec l'erreur, aux risques de succomber à la séduction, c'est-à-dire aux manœuvres des ennemis du Christ et de son Église, et nous faisons alors partie du camp du démon, de cette descendance du démon dont il est question dès Genèse 3, 15, ou alors nous restons ferme, nous refusons toute compromission avec l'erreur, nous refusons cette séduction des antichrists, et nous sommes alors de cette postérité de la très sainte Vierge Marie, nous sommes du Christ et de son Église, sous la protection de la très sainte Vierge Marie Elle-même. C'est la grande bataille qui s'est livrée dès le péché originel qui se continue aujourd'hui avec les puissances et les séductions des ennemis visibles et invisibles de nos âmes.

Aujourd'hui, plus que jamais, *Celle qui a Elle seule détruit toutes les hérésies*, nous dit à La Salette « Combattez, enfants de lumière, vous, petit nombre qui y voyez ». Alors obéissons filialement, humblement, de tout notre coeur à notre Mère et notre Reine !

Ce faisant, mes bien chers frères, nous participons à l'unité et au soutien du Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme le souligne Pie XII dans les buts de la proclamation de l'Assomption. « Que les âmes de tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens, disait-il, seront poussées au désir de participer à l'unité du Corps mystique de Jésus-Christ ».

Et puis nous ne pourrions qu'augmenter notre amour envers Notre-Dame qui au Ciel, est à la fois Reine et Mère. Pie XII, vous l'avez retenu, précise, dans les buts de cette proclamation, cette augmentation dans l'amour envers Celle qui, à l'égard de tous les membres de l'Église, garde un coeur maternel. Le saint Curé d'Ars dit qu'au Ciel Notre-Dame est plus Mère que Reine, et il ajoute que tous les coeurs de mères, sont comme un morceau de glace par rapport à celui de la très sainte Vierge Marie. Et Dieu sait que l'amour des mamans pour leurs enfants, représente déjà quelque chose !

Alors, oui, mes bien chers frères, Notre-Dame, nous avertit maternellement. Je vous le rappelle donc principalement ce matin par cet ordre qu'elle nous donne à La Salette. À nous d'obéir et de combattre pour notre salut, et pour le salut des âmes !

C'est pourquoi je voudrais maintenant, vous manifester toute ma sollicitude, afin que vous puissiez comprendre à quel but sublime sont destinés notre âme et notre corps pour cette vision de la sainte Trinité, du monde céleste, et de la Reine des Anges, de celle qui fut pensée de toute éternité pour être la Mère de Notre Sauveur et Rédempteur. En d'autres termes, vous exprimer tout mon désir de prêtre que vous alliez au ciel, que nous allions au Ciel pour contempler ensemble le Bon Dieu et Notre-Dame dans cette éternité bienheureuse !

Là encore, c'est un des buts de la définition de l'Assomption, qui comme vérités à croire, nous approche précisément du Ciel : « Et il faut également espérer, dit Pie XII, que ceux qui méditent les glorieux exemples de Marie se persuaderont (...) à quel but sublime sont destinés notre âme et notre corps ; et enfin que la foi de l'Assomption céleste de Marie dans son corps rendra plus ferme notre foi en notre propre résurrection, et la rendra plus active ».

Alors que ces explications, ces rappels de la doctrine sur le magistère de l'Église, sur les buts de l'Assomption, engendrent en vous le désir effectif de mieux prier la très sainte Vierge Marie, augmente en nous notre amour envers la très sainte Vierge Marie - Reine de France.

Que dans les combats que nous menons ici-bas, Pie XII y faisait plus qu'allusion en parlant du "*matérialisme*" et la corruption des mœurs qui en découle, Notre-Dame nous protège, nous inspire, dirige le zèle et l'ardeur qui nous sont demandés en tant que membres de l'Église militante. Qu'elle nous protège non seulement de la corruption des mœurs, mais de la corruption de la foi, et de cette corruption de la foi en l'Église, comme je vous en parle régulièrement, comme je vous en ai encore parlé jeudi soir.

Désirons aller au ciel, mes bien chers frères ! C'est la raison pour laquelle je vous cite en conclusion ce passage des méditations du Père du pont, car celles-ci nous place vraiment en esprit dans cette Assomption de la très sainte Vierge Marie.

« Je me figurerai l'illustre cortège des neufs chœurs des anges, dit-il, qui accompagnent leur auguste Reine (des cieux) dans son Assomption. Ils la saluent, dit saint Athanase, en lui donnant mille titres d'honneurs ; ils lui témoignent la joie qu'ils ressentent de conduire leur souveraine dans la cité du Dieu vivant ; ils la félicitent des grandes choses que Dieu a faites en elle ; ils chantent d'une voix unanimes la salutation de l'archange Gabriel, où sont compris en abrégé ses plus glorieux privilèges ». Et plus loin, dans l'esprit du Magnificat il nous dit :

« C'est pourquoi vous serez bénie éternellement ; et le Seigneur bénira, en votre considération, tous ceux que vous aurez pris son votre maternelle et puissante protection. C'est ainsi qu'elle s'éleva jusqu'au plus haut des cieux, aux applaudissements universels de la cour céleste, et au consentement de la très sainte Trinité ».

Eh bien, avec saint Louis Marie Grignon de Montfort qui disait souvent : « **Allons en paradis !** », concrétisons aujourd'hui cette glorieuse entreprise par nos exercices de piété et nos cantiques, ce matin par l'assistance au saint Sacrifice de la Messe et cet après-midi lors du renouvellement de la consécration du Royaume de France à la très sainte Vierge Marie par Louis XIII.

Puissiez-vous, mes bien chers frères, puissions-nous ainsi, obtenir toutes ces grâces nécessaires pour aller au ciel, nous unir aux anges et chanter les louanges de l'Auguste Reine des Cieux.

Ainsi soit-il.

Abbé Michel Marchiset

Photocopiez et diffusez

Pour vous désabonner de « *L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi* », veuillez envoyer un mail à mail@fidemservavi.info